



05 juin 2026 -16:39

Appartient à Conseil des ministres du 5 juin 2026

Modifications relatives à l'offre de référence de la SNCB

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a pris acte des modifications apportées à l'offre de référence de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) en ce qui concerne l'offre de trains de décembre 2024 (horaire 2025) et de décembre 2025 (horaire 2026), conformément aux dispositions du contrat de service public entre l'État belge et la SNCB.

Le 14 juillet 2023, le Conseil des ministres a approuvé le plan de transport 2023-2026 de la SNCB. Le Conseil d'administration de la SNCB a décidé d'apporter des modifications importantes aux deuxième et troisième phases de ce plan de transport afin de garantir un service réaliste et fiable.

Le Conseil des ministres charge le ministre de la Mobilité de la mise en œuvre de ces modifications.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

